

CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL MEDECINE INTENSIVE REANIMATION



Associations
des Réanimateurs
Du Secteur Privé



Le Conseil National Professionnel de Médecine Intensive Réanimation salue la publication des décrets¹ actualisant les conditions d'implantation et de fonctionnement de l'activité de soin critiques.

Tenant ses engagements pris le 9 mars dernier devant l'Assemblée nationale, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, a mené à son terme la réforme des dispositions du Code de la Santé relatives à l'organisation de nos services de réanimation, restées inchangées depuis 2002.

Avancée saluée par l'ensemble de la profession, cette actualisation ne répond néanmoins pas à l'ensemble des défis que rencontrent nos services.

En effet, le système de santé français dénombre plus de 300 services de réanimation, dont l'importance capitale et les difficultés structurelles ont été mises en exergue par la crise sanitaire. Ceux-ci fonctionnent grâce à des personnels spécialisés – médicaux et paramédicaux – qui se relaient 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au chevet des patients.

Toutefois, la pénurie chronique de médecins réanimateurs a non seulement pour conséquence directe une mise en tension constante des services, mais atteint également l'attractivité de la discipline, pourtant cruciale au cœur de l'hôpital.

A ce titre, l'ensemble de la profession souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité impérieuse que cette réforme soit suivie d'une augmentation durable du nombre de médecins formés à la spécialité. A date, 330 postes de médecins réanimateurs sont vacants.

Alors que les demandes d'ouverture de postes d'internes au titre de l'année universitaire 2022-2023 sont actuellement remontées au Ministère par le biais des ARS, les médecins réanimateurs rappellent leur **demande d'ouverture d'au moins 150 postes d'internes par an en médecine intensive réanimation sur les 5 prochaines années.**

Accroître dès aujourd'hui le nombre d'internes formés en médecine intensive réanimation chaque année est un élément clé pour corriger à terme la pénurie en médecins réanimateurs et pour répondre aux défis de santé publique de demain.

¹ Lien vers la page du JORF :

<https://www.circulaires.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045668536?datePubli=27%2F04%2F2022&emetteur=Minist%C3%A8re+des+solidarit%C3%A9s+et+de+la+sant%C3%A9>

<https://www.circulaires.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045668631?datePubli=27%2F04%2F2022&emetteur=Minist%C3%A8re+des+solidarit%C3%A9s+et+de+la+sant%C3%A9>

A propos du Conseil National Professionnel de médecine intensive réanimation (CNP-MIR)

Le **Conseil National Professionnel de Médecine Intensive Réanimation** regroupe toutes les composantes de la discipline : le Collège des Enseignants de Médecine Intensive Réanimation (CeMIR), la Société de Réanimation de Langue Française (SRLF), le Syndicat des Médecins Réanimateurs (SMR), l'Association des Réanimateurs du Secteur Privé (ARDSP), le Collège des Réanimations des Hôpitaux Extra-Universitaires de France (CREUF), le Groupe Francophone de Réanimation et Urgence Pédiatriques (GFRUP).

Contact presse :

Hopscotch Décideurs

Agathe Rinaudo – 06 21 63 43 00 - arinaudo@hopscotch.fr

Pauline Courbé Dubost – 06 22 16 06 02 – pcourbedubost@hopscotch.fr